



Renseignement heritage suite au decès d un frère et de son épouse

Par **MARTABELLA**, le **21/11/2014** à **10:39**

Bonjour Madame ou Monsieur .Ma demande est la suivante. j'ai un frère décédé depuis une quinzaine d'années,sa femme depuis sept ans,ceux ci n'avaient pas d'enfants .la maison dont ils étaient propriétaire a été vendu et l'argent est revenu a la famille de ma belle sœur défunte Ma question est de savoir si le fait de ne rien avoir hérité est légal ; et dans quel mesure les héritiers ont pu bénéficier de plein droit de cette maison Merci de votre attention et réponse

Par **Lag0**, le **21/11/2014** à **13:31**

Bonjour,rnAu décès de votre frère, en l'absence de dispositions particulières, il est probable que son épouse ait hérité de tous ses biens, donc de cette maison.rnAu décès de l'épouse, ce sont ses héritiers qui ont donc reçu la maison.rnVous, vous n'avez aucun lien avec cette belle-sœur, il est donc parfaitement normal que vous n'ayez pas hérité.